



006 / 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION

De la commune ESTREUX

### ARRETE DE CIRCULATION POUR TRAVAUX :

- **Renouvellement Puisard**

- **Pose de canalisation**

(Localisation : 10 rue de la Liberté 59 990 ESTREUX)

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la réalisation des travaux

### ARRETONS

A compter du 01 / 03 / 2023, 8h pour la durée des travaux

Article 1 : Il sera interdit de stationner au droit des travaux pour les véhicules légers et poids lourds.

La vitesse sera limitée à 30 Km / heure

Suppression de voie

Empiètement sur chaussée

Article 2 : La pose, le maintien ou retrait de la signalisation spécifique au chantier sera effectuée par l'entreprise THEYS Rue Gustave Eiffel 59 500 DOUAI

Article 3 : Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- Madame Patricia DRANCOURT de la Société THEYS
- M le Directeur de la SITA à SAINT-SAULVE,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES
- M le Directeur de TRANSVILLES

Affiché-Notifié le

Transmis au sous-préfet, le

Fait à ESTREUX, le 16 février 2023

Le Maire

Le MAIRE  
Maurice HENNEBERT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Hennebert', written over a blue circular official stamp. The stamp contains a central emblem, possibly a coat of arms or a local symbol, surrounded by a circular border. The text 'Le MAIRE' and 'Maurice HENNEBERT' is printed in blue above the stamp.